

## DELOCALISATION, LA PEUR IRRATIONNELLE DES FRANÇAIS

### ou le véritable enjeu des investissements internationaux.

Renault Vilvoorde, Hoover, Daewoo ... liste funèbre de ceux qui sont tombés sur les « champs de batailles » de la mondialisation. Des noms qui nous rappellent les pneus enflammés des barricades ou les cohortes furibondes des victimes du libéralisme.

Les avatars de la mondialisation sont nombreux, mais certains sont plus médiatisés que d'autres. L'explication ? L'effet est garanti. Car il y a longtemps que l'on sait que la cruauté sociale de la mondialisation cristallise les peurs. Faute d'explication, reste le sentiment et l'impression, et comme ceux là sont légitimes, on peut tout montrer : colère, chagrin, frustration des laissés-pour-compte de ces usines qui ferment pour s'installer ailleurs, ... à l'étranger. Interpellé, le politique se distingue par sa compassion et son silence lorsqu'il est au pouvoir, par sa révolte et ses promesses sans lendemain lorsqu'il est dans l'opposition. Impuissance ou décence, face aux conséquences sociales des investissements internationaux ? La réponse est peut-être ailleurs. Il est des explications que l'on ne peut décemment pas donner à ceux dont l'avenir s'assombrit brutalement. Car, au bout du compte, se pose la question de savoir si la France est et restera la victime de la concurrence mondiale ? Ou, plus précisément, si l'emploi des Français doit souffrir des investissements internationaux ?

Or, lorsque l'émotion cède la place à la raison, des mécanismes apparaissent et démontrent que la peur des Français n'est pas justifiée. Fort d'une économie compétitive et exportatrice, l'emploi tire avantage des investissements internationaux. Cependant, ceux-ci induisent une évolution structurelle de l'emploi. De sa prise en compte au niveau politique dépendra l'avenir des Français peu qualifiés, tel est l'enjeu d'une interaction maîtrisée.

#### **Investissement international et emploi, un couple de raisons.**

Dans un contexte de concurrence exacerbée, la France ne doit pas trembler car elle dispose d'un atout majeur. Son économie tournée vers l'exportation lui garantit un lien

mécanique positif entre les emplois et les investissements internationaux. Les emplois en France se gagnent tant à l'intérieur en attirant les capitaux étrangers, qu'à l'extérieur où les investissements de la France dopent ses exportations et stimulent son emploi.

Tout d'abord, quelques précisions s'imposent : les investissements internationaux dont il est question ici sont des investissements productifs, porteurs de projets industriels. Dans la terminologie officielle, ils reçoivent la dénomination d'investissements directs étrangers (IDE). Inscrits dans la durée, ils ne sont donc pas spéculatifs, contrairement à l'autre type de flux de capitaux, les investissements de portefeuille. Si ces derniers sont difficilement quantifiables parce que, révolution numérique aidant, ils circulent entre les places financières à la vitesse d'un courrier électronique, les flux d'IDE, eux, sont, en revanche, suivis de près et comptabilisés dans la balance des paiements des Etats. A l'échelle mondiale, sous l'effet de la libéralisation des échanges, les flux d'investissements directs n'ont cessé de croître depuis une vingtaine d'années. C'est ainsi qu'entre 1980 et 2000, si le PIB mondial a quadruplé, la part des IDE dans ce PIB a été multipliée par huit, représentant 1300 milliards de dollars en 2000. Concrètement, les IDE se traduisent par la création à l'étranger d'une unité ou d'une succursale, l'acquisition de 10% ou plus du capital social d'une entreprise, de prêts à plus ou moins long terme entre maison mère et filiales. Les IDE peuvent se concrétiser tant par la création *ex-nihilo* de structures (infrastructure, usine, bureaux d'études...) que par des fusions/acquisitions de sociétés déjà implantées. La reprise de Nissan par Renault est ainsi une opération d'investissement direct. Il en est de même pour l'implantation d'usines Toyota en Grande-Bretagne dans les années 1980.

Concernant la répartition géographique, il est intéressant de noter que ces flux s'organisent entre pays développés, de sorte que l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon concentrent plus de 70 % des flux entrants et plus de 80 % des flux

sortants en 2000<sup>1</sup>. Les Etats-Unis demeurent, en 2000, le premier pays d'accueil des IDE, l'Union européenne, le premier investisseur, et ce depuis 1996.

Dans ce contexte, la France occupe une place de choix en se situant, suivant les années, entre la 2<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> place en tant que pays investisseur ou en tant que bénéficiaire. Les autres principaux acteurs nationaux sont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Au demeurant, la France investit plus à l'étranger qu'elle ne reçoit des autres, démontrant que les entreprises françaises restent très dynamiques et tentent de conquérir des marchés.

Précisément, ce dynamisme extérieur de la France est une formidable chance, car il crée un canal de stimulation entre ses investissements à l'étranger et les emplois des Français, et ce pour au moins deux raisons.

En premier lieu, parce qu'en investissant à l'étranger, les entreprises françaises créent *in situ* des succursales dont l'activité a un effet d'entraînement sur les exportations et l'emploi en France.

En effet, la France n'exporte pas seulement ses capitaux, mais aussi ce qu'elle produit : 40% de sa production industrielle trouvent des débouchés à l'extérieur de ses frontières. Or il existe un lien direct et évident entre production et emploi ; ainsi 5 millions de Français, soit 22% de la population active, travaillent au profit des exportations françaises, et chaque milliard d'euros de biens et services exportés permet le maintien ou la création de 16000 emplois directs<sup>2</sup>. La conclusion s'impose : quand les exportations progressent, le chômage régresse.

Or, au sein des multinationales, existent des flux de biens et services intra-groupe : échange de composants et de biens intermédiaires destinés à être intégrés dans la production finale des filiales, opérations de gestion, d'administration, d'études et de recherches... Il en ressort que l'activité d'une filiale génère une activité supplémentaire au sein de la maison mère. Les études de l'OMC démontrent ainsi que, dans le cas français, un euro d'investissement à l'étranger est associé à 59 cents d'exportations supplémentaires vers le pays d'accueil et 24 cents d'importations supplémentaires, soit un

différentiel de 35 cents<sup>3</sup>. Les investissements à l'étranger ont donc un effet d'entraînement sur les exportations, et de façon indirecte, sur l'emploi en France.

En second lieu, parce que l'investissement à l'étranger répond à une logique de conquête de parts de marché, il assure de nouveaux débouchés aux entreprises françaises confrontées à la saturation du marché intérieur, et mécaniquement il soutient, par effet d'entraînement, l'emploi en France.

Ce mécanisme est parfaitement illustré dans le secteur automobile. Au début des années 1980, le constructeur japonais Toyota tente de pénétrer le marché européen en implantant une filiale au Royaume-Uni. Quelques deux décennies plus tard, le succès nippon est insolent ; il suffit pour s'en rendre compte d'observer dans la rue le nombre de véhicules 4X4 en circulation. Toyota représente aujourd'hui 3,7 % du marché européen (objectif de 5% d'ici 2005)<sup>4</sup> et cette réussite s'est bien évidemment construite au détriment des constructeurs traditionnels. Ces derniers, à leur tour, confrontés à une situation de surcapacité de production dans un marché intérieur fortement contesté, ont été amenés à développer leurs activités en Europe, en Amérique latine voire en Asie. Parce qu'improductifs en France, les investissements des constructeurs français se sont naturellement dirigés vers l'étranger. Le rachat réussi de Nissan par Renault est, à ce titre, remarquable et permet, dans ce contexte de concurrence, de maintenir, grâce aux effets d'entraînement, des capacités de production en France et des emplois pour les Français.

Au demeurant, cet exemple souligne que, contrairement à une opinion répandue, l'investissement des entreprises françaises à l'étranger ne se substitue pas à l'investissement national. Des études statistiques<sup>5</sup> démontrent de surcroît que ces deux types d'investissement sont positivement corrélés. Quand l'investissement français à l'étranger croît, l'investissement national augmente également. Quand le premier décroît, le second aussi.

<sup>1</sup> :source DREE septembre 2001.

<sup>2</sup> :source MINEFI.

<sup>3</sup> :source CEPPI : Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

<sup>4</sup> :source Toyota France.

<sup>5</sup> :source M.Elle Cohen, CNRS.

Cependant, on ne peut oublier les conséquences sociales traumatisantes des délocalisations, c'est-à-dire des fermetures d'usines concomitamment avec la création de structures équivalentes à l'étranger. Il est évident que, dans ces cas-là, les investissements internationaux sont destructeurs d'emplois. Ce phénomène a été quelque peu stigmatisé, généralisé et alimenté, aujourd'hui, la peur des Français qui associent investissement à l'étranger et chômage en France.

Cette idée largement répandue est le produit d'une sur-médiatisation de ce phénomène. D'aucuns se rappelleront la fermeture de l'usine Renault à Vilvoorde, la délocalisation de l'usine Hoover en Ecosse au début des années 1990 ou dernièrement la fermeture de l'usine Daewoo. Cette idée repose également sur un procès hâtif fait à l'encontre de multinationales, selon lequel, celles-ci délocaliseraient leur production vers les pays à bas salaire pratiquant le dumping social.

Dans ce tourbillon de jugements à l'emporte-pièce, il faut savoir raison garder.

Car les flux d'investissements internationaux ne doivent pas être examinés au travers du seul prisme des délocalisations. L'examen doit être plus global en prenant en compte les localisations, les relocalisations (lorsqu'une entreprise rapatrie sa production) et les critères de choix retenus par les investisseurs pour décider du lieu d'implantation de leurs unités.

Or, d'après une enquête menée par Ernst and Young, le critère des coûts salariaux n'arrive qu'en 10<sup>ème</sup> position dans les attentes des entreprises à l'égard des sites d'implantation, loin derrière des critères tels que l'existence d'un marché cible, la qualité des infrastructures de transport, l'existence d'un environnement et d'un climat social stable.

De plus, le cadre fiscal et administratif du pays d'accueil contribue de façon significative à attirer les capitaux étrangers. Or les réformes à répétition du droit en France (fiscalité, droit du travail, RTT...) pénalisent les chances françaises dans une compétition internationale où l'enjeu est de drainer des capitaux, nationaux ou étrangers, créateurs d'emplois.

Enfin, il faut souligner que le problème de la délocalisation peut aussi se poser en

terme de survie pour une entreprise. Car cela peut être le seul moyen, en transférant sa production à l'étranger, de préserver sa compétitivité et de maintenir une activité à haute valeur ajoutée sur le territoire français.

Reste que les délocalisations ont un impact dramatique sur l'opinion publique et des conséquences sociales parfois tragiques pour le personnel licencié. Aussi est-il intéressant d'examiner la ventilation sectorielle des flux d'investissements internationaux.

### **Mais attention aux évolutions structurelles sur l'emploi.**

Les flux de capitaux internationaux favorisent l'emploi qualifié, de sorte que l'égalité des Français face à l'emploi n'est à terme plus garanti. Une évolution latente dont les politiques doivent se saisir avant que les conséquences sociales ne deviennent dramatiques.

Pris dans sa globalité, l'emploi en France, grâce aux qualités exportatrices de l'économie française, tire bénéfice de l'essor des flux d'investissements internationaux. Pour autant, les IDE dynamisent essentiellement l'emploi qualifié au détriment de l'emploi peu ou pas qualifié et accélèrent ainsi la mise en place d'une nouvelle division internationale du travail au travers de deux phénomènes : la polarisation géographique et sectorielle.

En effet, les emplois détruits et créés par les IDE ne sont pas les mêmes. La France gagne des emplois dans l'aéronautique, l'automobile, la parachimie, les nouvelles technologies et en perd dans le textile, l'habillement, la chaussure, le jouet et la bureautique. Qui plus est, le secteur tertiaire et les activités de service sont les plus dynamiques en termes de création d'emplois : ingénieurs, chercheurs, techniciens hautement qualifiés, cadres administratifs, financiers et commerciaux.

Cette répartition sectorielle est cohérente avec l'évolution de l'économie mondiale où l'échange international incite les pays à se spécialiser dans les productions dans lesquelles ils disposent d'avantages comparatifs. Les pays industrialisés développent ainsi les productions qui utilisent du travail compétent, qualifié, les pays en développement et émergents disposent d'un

avantage dans les productions qui utilisent du travail peu qualifié. Conséquemment, en France, ce phénomène de polarisation sectorielle induit de fortes inégalités face à l'emploi entre les salariés en fonction de leurs capacités à tenir des emplois qualifiés, soulignant au passage l'importance de la formation et de la reconversion dans les pays développés.

Une autre tendance récente est celle de la polarisation géographique à laquelle participent les flux d'investissements directs internationaux. Il s'agit ici de la création de zones géographiques spécialisées dans un secteur d'activité. Ainsi, en France, la technopole Sophia-Antipolis de Nice et la région de Grenoble attirent les implantations dans le secteur des nouvelles technologies tandis que le sud-ouest dispose d'un pôle aérospace. Plus globalement, à l'échelle de l'Europe, en matière d'attractivité des flux d'investissements internationaux, la France est placée au premier rang pour accueillir les centres de R&D et de design, la Grande-Bretagne se spécialise autour d'un pôle financier et administratif, les pays du Benelux, compte tenu de leur localisation géographique et de leurs infrastructures, attirent fonds et activités liés à la logistique (entrepôts, plates-formes).

Il est fortement probable que les évolutions en cours aboutissent à une redéfinition complète du paysage de l'emploi.

Des politiques appropriées (éducation, formation, reconversion, mobilité...) doivent donc accompagner ces évolutions, faute de quoi, les moins qualifiés seront les laissés-pour-compte de la mondialisation des économies.

Les Français auraient tort de douter. Aussi dramatiques que soient les images des victimes des délocalisations, elles ne reflètent qu'une vision partielle, voire partielle, des effets de la libre circulation des capitaux et de l'internationalisation des économies sur l'emploi. De sa condition d'économie exportatrice, la France tire globalement profit des flux d'investissements internationaux.

En revanche, compte tenu des évolutions structurelles qu'induisent ces transferts de capitaux, des politiques d'accompagnement s'imposent. Celles-ci devraient, de façon coordonnée, renforcer l'attractivité du territoire français et faciliter l'accès des Français à l'emploi qualifié. Car il ne fait aucun doute que, sous l'effet d'une mondialisation promouvant, dans les pays développés, l'activité de service et l'émergence de pôles d'excellence, la sécurité de l'emploi reposera demain sur la flexibilité et la mobilité.

Faute d'une prise en compte rapide de cette exigence au niveau politique, la France pourrait se préparer des lendemains difficiles.